

## COMMUNIQUÉ DE PRESSE

### Gérer les cas de harcèlement-intimidation entre élèves

**Chaque élève doit pouvoir accomplir son parcours scolaire dans un climat serein. Le Département de la formation, de la jeunesse et de la culture (DFJC) poursuit sa lutte contre le harcèlement-intimidation entre élèves en s'appuyant sur la méthode de la préoccupation partagée (MPP). Les bénéficiaires de cette pratique harmonisée et moderne profitent déjà à une très large majorité des lieux de formation du canton.**

La lutte contre toute forme de harcèlement-intimidation entre élèves est à l'œuvre dans le canton de Vaud depuis de nombreuses années. Depuis 2018, le Département de la formation, de la jeunesse et de la culture s'implique encore davantage dans ce domaine. Sans compter les situations de cyberintimidation, un élève sur dix de 15 ans est touché par les phénomènes d'intimidation au moins une fois par semaine. Ce phénomène universel, qui existe dans toutes les écoles, a des conséquences sur la santé et sur les performances scolaires et le parcours des jeunes qui en sont la cible, mais aussi pour leurs familles. Ces situations ont également une influence négative réelle et mesurable sur le climat scolaire et les performances de l'ensemble des élèves d'un établissement.

#### Les lieux de formation vaudois fortement impliqués

A la suite d'un plan d'action décidé en 2015 et depuis 2018, la conseillère d'Etat Cesla Amarelle a renforcé la capacité de prise en charge de ces situations en fixant trois objectifs: permettre à chaque élève d'évoluer dans un établissement qui prévient l'intimidation entre élèves, lui permettre d'avoir accès à des professionnels sensibilisés aux problématiques de ce phénomène, et enfin lui permettre, ainsi que ses parents, d'être informé des ressources et des processus en place avant qu'une telle situation ne se pose. L'ensemble de la communauté éducative, que ce soient les enseignantes et enseignants, les infirmières, infirmiers, psychologues, médiatrices, médiateurs et médecins scolaires, les assistantes et assistants à l'intégration, les éducatrices et éducateurs spécialisés, les aumônières et aumôniers, les déléguées et délégués PSPS, les directrices et les directeurs, contribuent désormais, ensemble, à l'amélioration du climat scolaire. Aujourd'hui, et malgré la pandémie qui a quelque peu retardé le déploiement, la majorité des établissements de l'école obligatoire est formée, dispose de protocoles et d'équipes en place: 96% des établissements ont entamé ce processus

et 72% l'ont terminé et détiennent de nouveaux outils harmonisés pour faire face à ces situations. Au postobligatoire, 53% des lieux de formation sont impliqués et 45% possèdent une équipe formée.

## La méthode de la préoccupation partagée pour une meilleure prise en charge

L'efficacité du dispositif vaudois pour la prise en charge et le traitement de ces phénomènes s'appuie sur la méthode de la préoccupation partagée (MPP) proposée par l'Unité de promotion de la santé et de prévention en milieu scolaire (PSPS). Cette méthode, que l'on doit au Professeur en psychologie de l'éducation estonien Anatol Pikas, permet de briser l'effet de groupe grâce à des entretiens individuels avec l'ensemble des élèves qui auraient pris part à l'intimidation. La méthode part du principe que tout élève peut aider à ce que la situation de sa ou son camarade s'améliore et qu'il n'y a pas forcément intention de nuire. Le rôle des témoins est donc crucial et ils sont ainsi concernés au même titre que les élèves intimidatrices et intimidateurs présumés. En parallèle, un accompagnement est fourni au jeune qui est la cible d'intimidation. Un soin particulier est également donné à la terminologie; on préférera par exemple "élève-cible" à "victime" et "intimidateur présumé" à "harceleur" afin de prévenir un potentiel étiquetage des élèves et minimiser le risque de représailles.

Encouragés par cette évolution, les actrices et acteurs de l'école s'engagent à empoigner toute situation d'intimidation signalée. L'école se doit d'être un espace où chaque enfant a du plaisir à aller, non seulement pour développer ses compétences et acquérir du savoir, mais aussi pour rencontrer des camarades, s'épanouir et tout cela dans un climat serein.

Bureau d'information et de communication de l'Etat de Vaud

Lausanne, le 26 avril 2021

### **RENSEIGNEMENTS POUR LA PRESSE UNIQUEMENT**

DFJC, Cesla Amarelle, conseillère d'Etat

DJFC, Jennifer Lugon, Cheffe de projet « Harcèlement-intimidation et violences entre élèves: prévention en milieu scolaire » pour la scolarité obligatoire, Unité de promotion de la santé et de prévention en milieu scolaire

DFJC, Sonia Lucia, Cheffe de projet « Harcèlement-intimidation et violences entre élèves: prévention en milieu scolaire » pour la scolarité postobligatoire, Unité de promotion de la santé et de prévention en milieu scolaire

### **LIEN(S)**

[Revoir la conférence de presse](#)

[Page thématique « Harcèlement-intimidation et violences entre élèves »](#)

### **TÉLÉCHARGEMENT(S)**